



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT DE JURY
EXAMEN PROFESSIONNEL
SAENES CLASSE EXCEPTIONNELLE

SESSION 2025

Date de dépôt de dossier : le 26 novembre 2024
Epreuve orale d'admission (entretien avec le jury) : Le 29 avril 2025

Nombre de postes : 15

Examen Pro.	Inscrits	Admis à concourir	Admissibles	Admis sur liste principale	Inscrit sur liste complémentaire
SAENES Classe Exceptionnelle	37	26	23	12	0

1] LES EPREUVES

Arrêté du 21 décembre 2010, modifié par l'arrêté du 25 Août 2011, fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

1.1] ADMISSIBILITÉ

L'épreuve d'admissibilité consiste en l'examen du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat. Ce dossier est adressé au service organisateur avant une date limite fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel. Le jury examine le dossier qu'il note en fonction de l'expérience acquise par le candidat durant son parcours professionnel au regard de son grade d'appartenance à chaque étape de ce parcours (coefficient : 3)

Pour la session 2025,

LE DOSSIER :

Le non respect des consignes grève la lecture à ce niveau prétendu de responsabilités. La prise de hauteur au regard des enjeux de l'examen n'est pas toujours transposée dans la rédaction du dossier RAEP. De nombreuses fautes d'orthographe ont été relevées. Il est indispensable de se relire.

Les candidats démontrent un manque de perspective de carrière pour ce qui est de leur choix de formation continue. Les formations au concours, notamment au RAEP auraient permis d'éviter les écueils de distinction entre les notions de compétences, connaissances et qualités.

Concernant l'expérience professionnelle, la valorisation des postes et des fonctions n'est pas toujours optimale au regard de l'enjeu d'un examen de classe exceptionnelle surtout pour des missions sans encadrement. Le manque d'annexes pertinentes, et leurs explications pénalisent les candidats.

Il est conseillé aux candidats de ne pas se contenter de recopier simplement les intitulés de formations, mais d'apporter des précisions qui vont éclairer le jury. Par ailleurs, l'expérience professionnelle ne doit pas se limiter à une liste de missions liées au poste mais à une identification claire et précise des compétences à mettre en avant.

Les dossiers manquent de hauteur et les candidats n'orientent pas leur dossier RAEP au regard de leur futur poste. Les dossiers sont beaucoup trop descriptifs, sans transversalité ni mise en perspective.

Une information importante est à prendre en considération :

*La rupture d'anonymat : les candidats doivent être vigilants et effacer tout élément permettant de les identifier (nom sur les attestations de formation par exemple, ou photo). Il est impératif d'anonymiser toutes les pièces transmises y compris les annexes. **La consigne donnée par la Division des Examens et Concours est à respecter impérativement** : « Pour cette épreuve, votre dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle sera rendu anonyme par le service organisateur de l'examen. **Les pages 1 à 3 seront retirées.** Afin de garantir l'anonymat de votre dossier, vous veillerez à ne jamais mentionner votre nom dans aucune des descriptions que vous serez amené(e) à faire dans ces pages ou dans les documents que vous joindrez à votre dossier. Dans le cas contraire, votre dossier sera déclaré irrecevable en raison de la rupture d'anonymat et vous serez éliminé de l'examen professionnel ».*

1.2] ADMISSION

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions d'un secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ une présentation du candidat d'une durée de cinq minutes au plus, le jury s'appuie sur le dossier constitué par le candidat en vue de l'épreuve d'admissibilité (durée : vingt-cinq minutes, dont cinq minutes au plus de présentation ; coefficient : 5).

Pour la session 2025

L'épreuve orale :

Bon nombre de candidats ont présenté un oral de qualité, préparé avec sérieux (ponctualité, courtoisie et bonne connaissance des modalités de l'épreuve). Dans l'ensemble, le temps de présentation de 5 minutes est respecté.

Il n'en reste pas moins qu'il est demandé aux candidats futurs :

- De travailler sur leur stress ou au contraire sur leur excès de confiance.
- D'approfondir, voire d'élargir leurs connaissances du système éducatif au-delà de leur service ou structure actuelle.
- De maîtriser le principe de laïcité et plus largement des valeurs de la République.
- De maintenir une veille documentaire sur l'actualité récente.
- De réfléchir en amont sur leur évolution de carrière ; quel service ? quel poste ? mobilité ?
- De prendre de la hauteur et se détacher des missions quotidiennes : savoir se positionner, connaître l'apport, l'utilité de son travail dans l'Institution en général.
- De ne pas réciter la présentation et identifier ses compétences et non ses tâches.

Autant de points que le jury ne manquera pas d'aborder !

2] LES STATISTIQUES DES CANDIDATURES

2.1] LES INSCRIPTIONS

Répartition hommes / femmes

Femmes	Hommes
23	3

2.2] STATISTIQUES A L'ADMISSIBILITÉ

Répartition par note

Epreuve	Notés	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne des dossiers notés	Rupture anonymat	Éliminés
Dossier RAEP (Coef. 3)	26	5 (moins bonne note 05 /20)	21 (meilleure note 16.50 /20)	12.29	0	3

Seuil d'admissibilité : 24 points (soit une moyenne de **08.00/20**)

2.3] STATISTIQUES À L'ADMISSION :

Répartition par note

Epreuve	Admissibles	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne des dossiers notés	Absents
Entretien avec le jury (Coef. 5)	23	4 (moins bonne note 06/20)	18 (meilleure note 19 /20)	12.77	1

Seuil d'admission : 104 points (soit une moyenne de **13.00/20**)

Seuil liste complémentaire : -

2.3] STATISTIQUES DES CANDIDATS ADMIS

Répartition hommes / femmes :

	Liste principale	Liste complémentaire
Femmes	11	-
Hommes	1	-

Répartition par tranche d'âge des candidats admissibles :

	Sexe	18/25	26/30	31/35	36/40	41/45	46 +	Total
LP	F	-	-	-	1	1	20	22
	H	-	-	-	-	-	1	1
Total		-	-	-	1	1	21	23

La Présidente du Jury,
Marie-Dominique BOUSSIQUOT